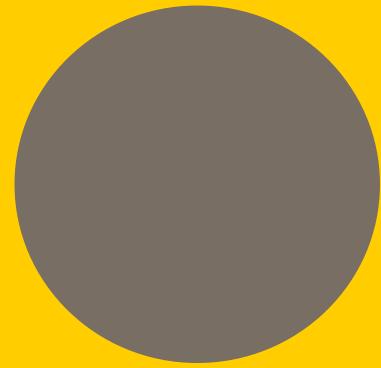
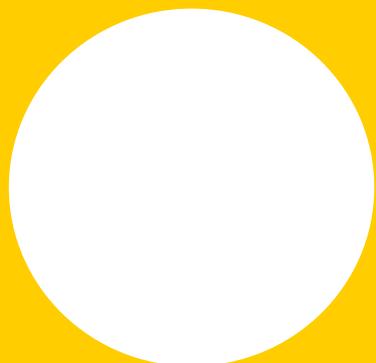


ETABLISSEMENT BPI-Groupe



**RAPPORT  
ANNUEL  
EPIC BPI-Groupe  
2014**







# SOMMAIRE

<b>1. RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Historique de l'EPIC BPI-Groupe .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Missions de l'EPIC BPI-Groupe .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Gouvernance .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. Mandats des mandataires sociaux.....</b>	<b>7</b>
<b>1.5. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2014.....</b>	<b>7</b>
<b>2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Organigramme capitalistique .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2. Organigramme fonctionnel .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3. Organigramme du Réseau .....</b>	<b>13</b>
<b>3. COMPTES CONSOLIDÉS .....</b>	<b>14</b>
<b>4. COMPTES INDIVIDUELIS .....</b>	<b>43</b>
<b>5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>58</b>
<b>5.1. Rapport sur les comptes consolidés .....</b>	<b>58</b>
<b>5.2. Rapport sur les comptes individuels .....</b>	<b>61</b>





## 1. RAPPORT DE GESTION

### 1.1. Historique de l'EPIC BPI-Groupe

L'Etablissement public à caractère industriel et commercial OSEO est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe, et de la SA OSEO. La SA BPI-Groupe. Société anonyme et compagnie financière, nouvellement créée est, depuis le 12 juillet 2013, détenue à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. La SA OSEO, désormais dénommée Bpifrance Financement, est devenue la filiale de la SA BPI-Groupe, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenus Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

### 1.2. Missions de l'EPIC BPI-Groupe

La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres,
- oriente en priorité son action vers l'entreprenariat, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel,
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme,
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières,
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire,
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique,
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient,
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque Européenne d'Investissement,
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement,
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

L'établissement public BPI-Groupe qui porte les parts de l'Etat dans le capital de la SA BPI-Groupe, à parité avec la Caisse des Dépôts, a d'abord une responsabilité de suivi du patrimoine de l'Etat. Il est en outre le garant des émissions sur les marchés intervenant dans le cadre du Plan de financement de Bpifrance Financement. Par ailleurs, l'établissement public BPI-Groupe reçoit des dotations budgétaires de l'Etat, principalement au titre des Programmes d'Investissements d'Avenir, qu'il met ensuite à disposition des structures opérationnelles du groupe Bpifrance.

L'établissement public BPI-Groupe agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de ses filiales, de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies,
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public BPI-Groupe est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties.

### **1.3. Gouvernance**

En 2014, le Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe s'est réuni huit fois, dont deux sur la base d'une consultation écrite. Lors de ses séances, il a autorisé la délégation des pouvoirs du Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe en matière de gestion financière, comptable et administrative aux Directeurs opérationnels concernés, arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2013, approuvé son rapport annuel 2013, autorisé la garantie de l'EPIC BPI-Groupe afférente aux Plans de Financement 2014 et 2015 de Bpifrance Financement, pris acte des comptes de l'établissement au 30 juin 2014, approuvé le budget de fonctionnement 2015 de l'EPIC BPI-Groupe sous réserve des accords ministériels attachés, autorisé la signature de plusieurs conventions du Programme des Investissements d'Avenir (PIA 1) pour lesquelles l'établissement est gestionnaire, et autorisé en conséquence l'EPIC à souscrire au fonds « Société de Projets Industriels » résultant du PIA.

#### **1.3.1. Conseil d'Administration au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

##### **Président du Conseil**

**Michel COLIN<sup>1</sup>**

##### **Administrateurs représentant l'Etat**

**Juliette D'ABOVILLE**, Chef du Pôle Juridique à l'Agence des participations de l'Etat

**Delphine D'AMARZIT**, Inspectrice Générale des Finances et Chef du service de Financement de l'Economie à la Direction Générale du Trésor

**Benjamin GALLEZOT**, Adjoint au Directeur Général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services à la Direction Générale des Entreprises (DGE)

**François JAMET<sup>2</sup>**, Chef de Service des Entreprises, du Transfert de Technologie et de l'Action régionale à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation du Ministère de la Recherche

**Arnaud JULLIAN<sup>3</sup>**, Sous-Directeur de la 3e sous-direction à la Direction du Budget

##### **Invités**

**Jean-François GUTHMANN**, Chef de la mission de Contrôle Economique et Financier

**Olivier BUQUEN**, Contrôleur Général Economique et Financier

#### **1.3.2. Direction générale**

##### **Directeur Général**

**Michel COLIN**

---

<sup>1</sup> Nommé par décisions ministérielles le 30 septembre 2014 en remplacement de François AUVIGNE et reconduit le 30 décembre 2014

<sup>2</sup> Depuis le 23 octobre 2014

<sup>3</sup> Depuis le 12 novembre 2014



## 1.4. Mandats des mandataires sociaux

### Président Directeur Général

#### Michel COLIN

Administrateur représentant l'Etat de la société TSA

### Administrateurs représentant l'Etat

#### Juliette D'ABOVILLE

Administrateur représentant l'Etat de la société TSA, de la Compagnie Générale Maritime et Financière (CGMF)<sup>4</sup> et de la Société de Gestion de Garantie et de Participations (SGGP)<sup>5</sup>

#### Delphine D'AMARZIT

Administrateur représentant l'Etat de la SA BPI-Groupe, de Dexia SA et de Dexia Crédit Local

#### Benjamin GALLEZOT

#### François JAMET

Administrateur représentant l'Etat de la SAS France Brevet, de la SATT AxLR, de la SATT Paris Saclay et de Bpifrance Financement

#### Arnaud JULLIAN

Administrateur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et de l'Etablissement public de Paris Saclay

## 1.5. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2014

### 1.5.1. Faits marquants de l'EPIC BPI-Groupe et de Bpifrance

#### Faits marquants concernant l'EPIC BPI-Groupe

##### Nomination du Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe

Durant l'année 2014, la gouvernance de l'EPIC BPI-Groupe a vu se succéder deux Présidents-Directeurs Généraux :

- François AUVIGNE, nommé par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 31 décembre 2013, qui a assuré cette fonction de janvier à juin 2014,
- et Michel COLIN, nommé, depuis, par décision du Ministre des Finances et des Comptes Publics et du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, en date du 30 septembre 2014, et renouvelé le 30 décembre 2014.

##### Transfert du fonds DOM

Pour rappel, un Fonds avait été constitué en 1999 par l'Etat, l'Agence Française de Développement (AFD) et Bpifrance Financement afin de faciliter l'accès au financement bancaire des TPE et PME situées sur les territoires des départements d'outre-mer (DOM) par la mise en place, au profit des établissements financiers, de garanties des emprunts bancaires des entreprises. Dans le cadre du déploiement de Bpifrance Financement dans les DOM et les collectivités d'outre-mer, les conseils d'administration de l'AFD et de Bpifrance Financement ont, pour le premier, proposé le transfert des fonds DOM à Bpifrance Financement, et pour le second, accepté sous certaines réserves sa reprise et toutes les obligations et risques qui en découlent.

Dans ce contexte, une convention encadrant le transfert et définissant les modalités par lesquelles l'Etat confie le portage juridique et financier du Fonds DOM à Bpifrance Financement a été signée entre l'Etat, l'AFD, Bpifrance Financement et l'EPIC BPI-Groupe fin 2014.

<sup>4</sup> Mandat arrivé à échéance en 2014

<sup>5</sup> Mandat arrivé à échéance en 2014

## Gestion du Programme des Investissements d'Avenir (PIA 2)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIA 2, l'EPIC BPI-Groupe a signé sept conventions dont il est l'opérateur pour six d'entre elles, pour le compte de ces filiales, la rémunération des services rendus par les filiales étant prise en charge directement par l'Etat au titre des conventions.

Les conventions dont l'EPIC BPI-Groupe devient opérateur sont :

- la convention « Projets industriels d'avenir » (désormais « Société de Projets Industriels »), ayant pour objet de mettre en œuvre l'action « Projets industriels d'avenir », qui a vocation à permettre aux projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activité et d'emploi pour les filières industrielles françaises, ainsi que les projets qui œuvrent directement en faveur de la transition écologique et énergétique, de trouver un appui à leur développement. La convention porte sur un total de 425 millions € dont la totalité sera investie par l'EPIC BPI-Groupe dans un fonds professionnel de capital investissement (FPCI) dont il détiendra toutes les parts sauf une, conservée par son fondateur Bpifrance Investissement.
- la convention « Financement des entreprises sobres : Prêts Verts », ayant pour objet d'encadrer la gestion d'une enveloppe de 340 millions € consacrée à la transition écologique et énergétique.
- l'avenant à la convention « Programme de soutien à l'innovation majeure » (PSIM) du 29 novembre 2013, ayant pour objet de modifier les dispositions de la convention PSIM, qui encadre le Concours mondial d'innovations, en ce qu'il dote le programme d'investissements d'avenir d'une enveloppe de 150 millions €.
- la convention « Développement de l'Economie Numérique », ayant pour objet de définir la gestion des enveloppes attachées à ce programme, représentant 900 millions € de crédits consommables au titre de l'action « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants - volet Subventions - Avances Remboursables » (dont 21,5 millions € gérés par la Caisse des Dépôts et 878,5 millions € par l'EPIC), et 400 millions € de dotations (se répartissant en 100 millions € de subventions, 75 millions € d'avances remboursables, 175 millions € de prises de participation avisées et 50 M€ de prêts) pour l'action « Technologies et usages du numérique ».
- la convention « Prêt pour l'industrialisation », ayant pour objet de définir la mise en place d'un dispositif d'offre de prêts aux PME et ETI en matière d'industrialisation, la mise en œuvre de ce dispositif étant confiée à Bpifrance Financement. Elle permettra à l'EPIC BPI-Groupe de distribuer 270 millions € de prêts non bonifiés.
- la convention « Partenariats Régionaux d'Innovation », ayant pour objet la création de Partenariats Régionaux d'Innovation qui auront pour vocation d'investir pour le développement de l'innovation notamment non-technologique, en partenariat avec l'Etat. 60 millions € seront affectés à cette action dont l'EPIC BPI-Groupe est l'opérateur, pour le compte de Bpifrance Financement, la rémunération des services rendus par cette dernière étant prise en charge directement par l'Etat au titre de la convention.

S'agissant de la convention dont l'EPIC BPI-Groupe n'est pas opérateur (ce rôle étant tenu par la Caisse des Dépôts), il s'agit de :

- la convention « Quartiers numériques - French Tech », ayant pour objet d'encadrer la mise en œuvre du programme French Tech qui vise à encourager la mise en réseau et la concentration d'acteurs et d'entreprises qui concourent au développement des start-ups dans les métropoles les plus dynamiques. 215 millions € seront alloués à cette action (200 millions € en prises de participations et 15 millions € en subventions).

## **Faits marquants concernant Bpifrance**

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2014 et les perspectives 2015 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels de ces entités, publiés sur le site internet de Bpifrance ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr), rubrique « Investisseurs »).

La contribution de l'action de l'établissement public BPI-Groupe au profit des PME et ETI, peut-être plus particulièrement analysé à travers ces rapports qui traduisent les activités opérationnelles de Bpifrance. S'agissant plus particulièrement des actions développées à partir des fonds des PIA mis à disposition de Bpifrance Financement, on observe une certaine disparité de la consommation effective de ces fonds au profit des PME, celle-ci s'étageant de moins de 10% à plus de 80% avec une moyenne au 31 décembre 2014 d'environ 33% (hors recapitalisation OSEO et refinancement CDP).



## 1.5.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'établissement public BPI-Groupe lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par ses filiales, les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans ses filiales ou dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'établissement public peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC BPI-Groupe a exercé quatre missions principales en 2014 :

- il a porté la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de la SA BPI-Groupe et a veillé à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine étatique,
- il a opéré une mission de garantie des émissions effectuées par sa sous-participation Bpifrance Financement,
- il a été opérateur dans la mise en œuvre de plusieurs conventions conclues dans le cadre du PIA (détaillé précédemment),
- et il a disposé, depuis la parution du décret n°2009-1046 du 27 Août 2009 relatifs à la loi sur l'économie de 2008, de la capacité de sécuriser le financement d'un projet par le CIR en procédant, à la demande de l'entreprise, à un rescrit au même titre que le Ministère de la recherche et de l'ANR.

Dans le cadre de sa mission de garante de Bpifrance Financement, les opérations garanties en 2014 ont été les suivantes :

1°) Programme EMTN (Euro Medium Term Notes) : 6 émissions obligataires ont été effectuées pour un montant global de 3 350 millions €, en nominal :

- 500 millions € d'une durée de 2 ans et 400 millions € d'une durée 3,5 ans, par assimilation à une émission lancée en mai 2012, dans le cadre de deux émissions publiques réalisées au mois de février,
- 500 millions €, d'une durée de 5 ans, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de mai,
- 1 250 millions €, d'une durée de 2 ans, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de juin,
- 600 millions € d'une durée de 7 ans dans le cadre d'une émission publique et 100 millions € dans le cadre d'un placement privé, réalisé au mois d'octobre.

2°) Emprunts bilatéraux : 300 millions € d'une durée de 5 ans auprès de la Banque Européenne d'Investissement, au mois de décembre.

3°) Programmes de titres de créances négociables :

- 6,3 milliards € de certificats de dépôts, dont 67% à moins de 3 mois, 15% à moins de 6 mois et 18% à 6 mois et plus,
- 530 millions € de BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables).

Les encours de titres de créances négociables se sont ainsi élevés à 2,5 milliards € au 31 décembre 2014, contre 1,4 milliards € au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 81%, notamment due au redémarrage des émissions de BMTN.

## 1.5.3. Perspective pour 2015

L'année 2015 sera marquée, pour l'EPIC BPI-Groupe, par la réforme de ses statuts, dans le cadre de l'application de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public.

En parallèle, l'EPIC BPI-Groupe continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

#### **1.5.4. Données financières et résultats de l'EPIC BPI-Groupe**

##### **Les comptes consolidés**

Les comptes consolidés de l'EPIC BPI Groupe concernent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence ainsi que les comptes de la société mère. Le total du bilan représente un montant de 17,4 milliards € contre 13,7 milliards € en 2013.

Le résultat consolidé de l'EPIC BPI-Groupe comprend les opérations propres de la société mère après neutralisation des dividendes perçus de Bpifrance mais en intégrant la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 540,4 millions € du fait de sa mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est donc de 525 millions € contre 193,9 millions € en 2013 avant retraitement expliqué dans les faits significatifs de l'annexe.

##### **Les comptes individuels**

Les comptes individuels publiés de l'EPIC BPI-Groupe sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par l'encaissement d'un acompte sur dividendes versés par BPI-Groupe pour 385 millions €. Ce montant, comptabilisé dans le résultat financier, vient s'ajouter à 12,9 millions € qui représentent la rémunération de la garantie donnée au profit de Bpifrance Financement pour les émissions publiques effectuées par celle-ci.

Ses charges d'exploitation pour 0,24 millions € représentent principalement le recours à des facturations de moyens mis à disposition par Bpifrance Financement ou Bpifrance Investissement à l'EPIC BPI-Groupe qui n'emploie pas de salarié.

Enfin l'EPIC BPI-Groupe s'est vu confier depuis 2013 la mise en place de deux programmes d'investissement d'avenir (PIA) qui se sont traduits, grâce à une dotation en capital versée par l'Etat, par l'abondement d'un fonds de garantie pour un montant total de 26 millions € au profit de Bpifrance Financement. A ce titre, une charge exceptionnelle a été comptabilisée.

Avec ces opérations exceptionnelles le résultat net est bénéficiaire de 369,5 millions €.

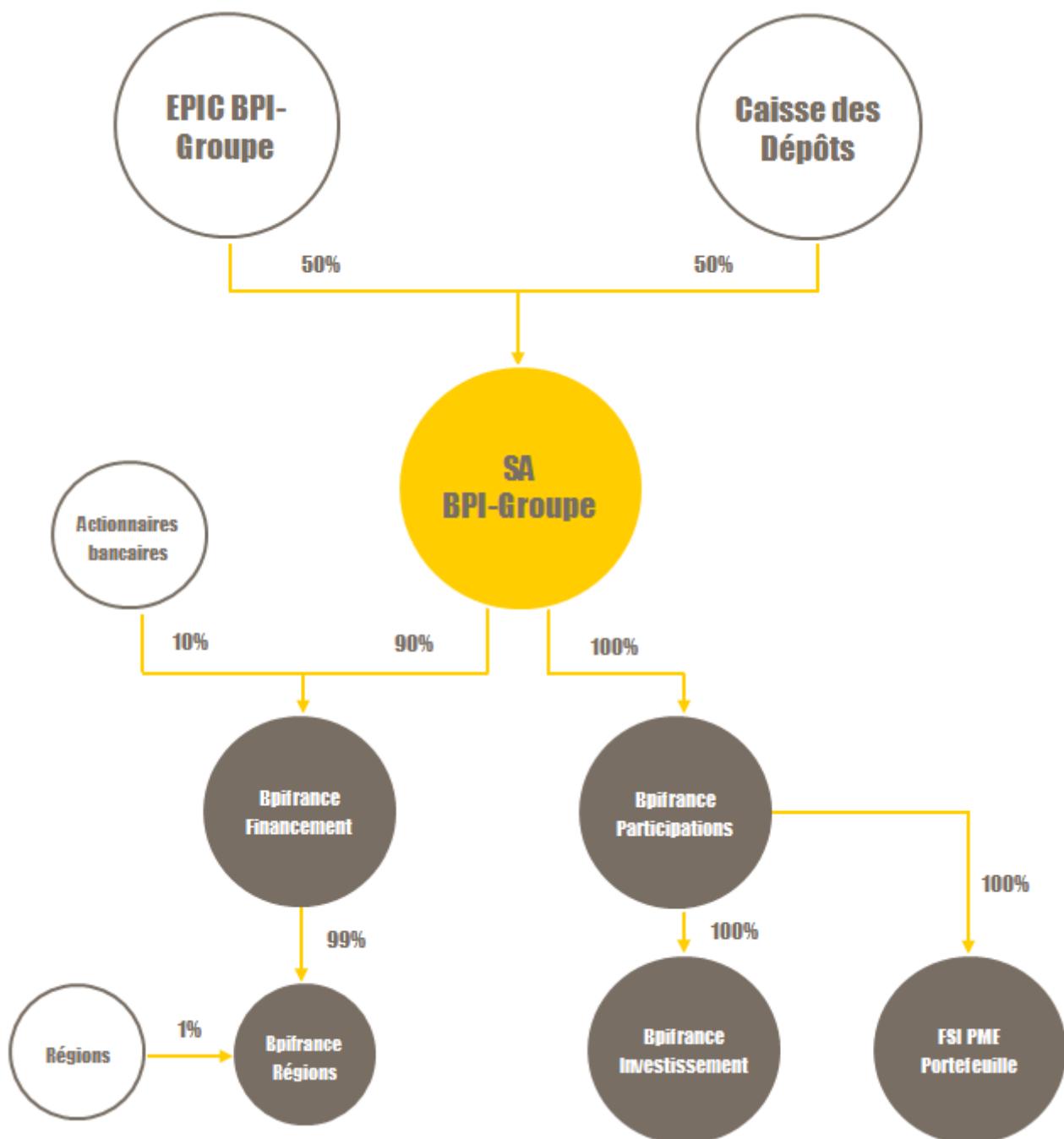
En raison des opérations d'apport, l'EPIC BPI-Groupe qui est devenu à 50% actionnaire de Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 16,7 milliards € contre 13,3 milliards € en 2013. Ses engagements hors bilan qui traduisent les garanties données sont en hausse de 8,5 millions €, à maintenant 24,2 milliards € traduisant les nouveaux programmes d'émissions réalisés cette année.

A l'actif, la participation de l'EPIC BPI-Groupe dans Bpifrance est de 10,5 milliards € financés au passif par l'augmentation du capital social. Enfin, grâce aux nouveaux programmes du PIA et des versements de l'Etat, l'EPIC BPI-Groupe dispose de 4 milliards € pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'investissement d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

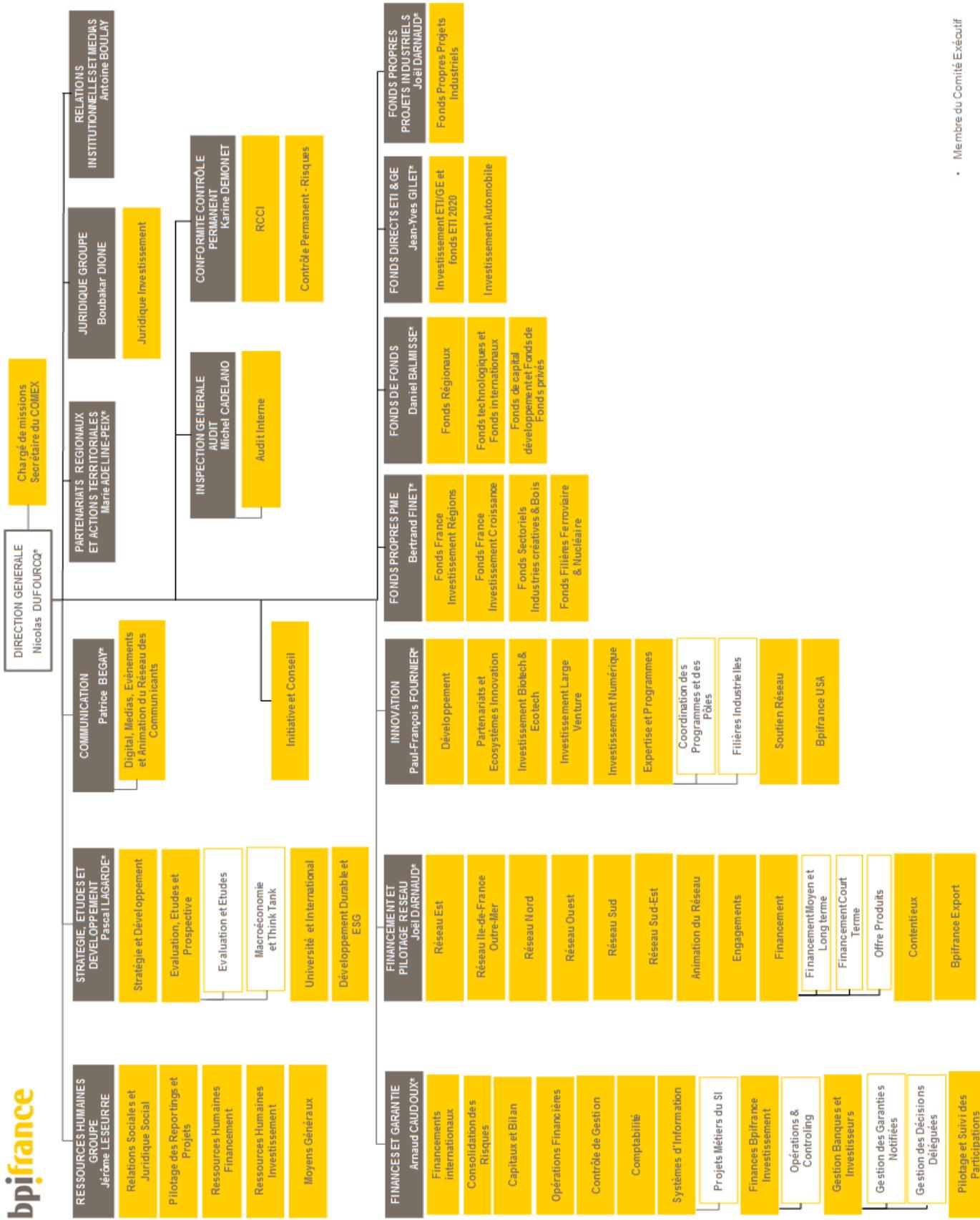


## 2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

### 2.1. Organigramme capitalistique

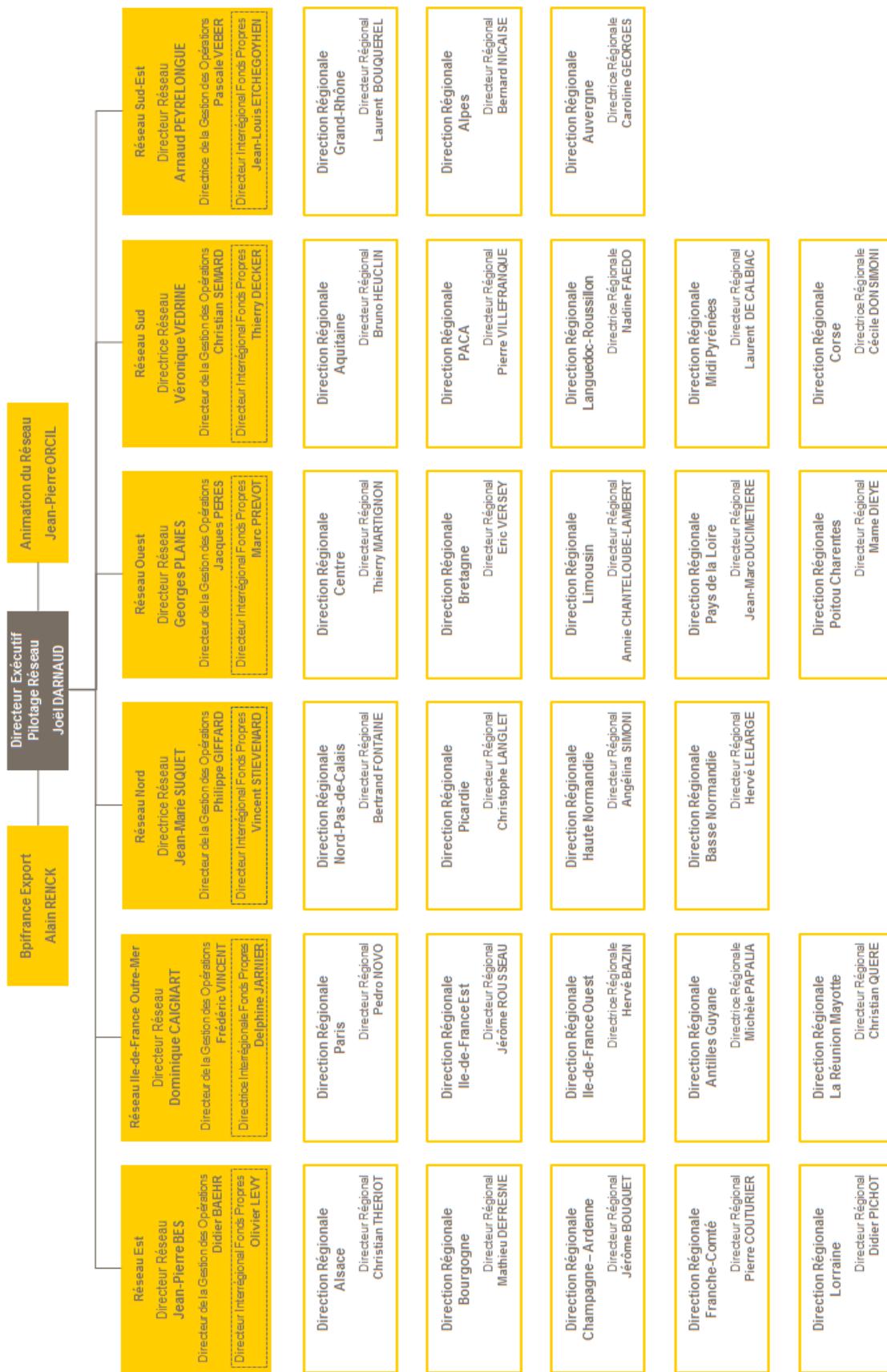


## 2.2. Organigramme fonctionnel





## 2.3. Organigramme du Réseau



### **3. COMPTES CONSOLIDÉS**

Bilan consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 RETRAITE (*)	31/12/2013
Caisse, banques centrales		0,0	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture		0,0	0,0	0,0
Actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0	0,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.1	2 141,5	1 756,6	1 756,6
Prêts et créances sur la clientèle	6.2	4 049,7	1 029,9	1 029,9
Opérations de location financement et assimilées		0,0	0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation		0,0	0,0	0,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	0,0	0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0,0	0,0	0,0
Actifs d'impôts courants et différés		0,0	0,0	0,0
Comptes de régularisation et actifs divers	6.4	20,6	16,9	16,9
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	11 229,6	10 820,6	10 943,6
Immeubles de placement		0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0	0,0
Ecarts d'acquisition		0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 441,4</b>	<b>13 624,0</b>	<b>13 747,0</b>

(\*) cf note 1.1 faits significatifs



## Bilan consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 RETRAITE (*)	31/12/2013
Banques centrales		0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture		0,0	0,0	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	6.5	322,3	323,7	323,7
Dettes envers la clientèle	6.6	1 315,9	1 316,0	1 316,0
Dettes représentées par un titre		0,0	0,0	0,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	0,0	0,0
Passifs d'impôts courants et différés		1,5	0,0	0,0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.4	5 163,0	2 124,2	2 124,2
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0	0,0
Provisions		0,0	0,0	0,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation		0,0	0,0	0,0
Fonds de garantie publics	6.7	67,5	67,5	67,5
Dettes subordonnées		0,0	0,0	0,0
Capitaux propres		10 571,2	9 792,6	9 915,6
Capitaux propres part du Groupe		10 571,2	9 792,6	9 915,6
- Capital et réserves liées		9 083,4	9 083,4	9 083,4
- Réserves consolidées		541,2	380,5	380,5
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		421,6	257,8	257,8
- Résultat		525,0	70,9	193,9
Intérêts minoritaires		0,0	0,0	0,0
- Réserves		0,0	0,0	0,0
- Résultat		0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 441,4</b>	<b>13 624,0</b>	<b>13 747,0</b>

(\*) cf note 1.1 faits significatifs

## Comptes consolidés

### Compte de résultat consolidé publié de l'EPIC BPI-Groupe

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 RETRAITE (*)	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	7.1	59,8	56,1	56,1
Intérêts et charges assimilées	7.1	-46,8	-48,1	-48,1
Commissions (produits)		0,0	0,0	0,0
Commissions (charges)		0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0	0,0
Produits des autres activités		0,0	0,0	0,0
Charges des autres activités	7.2	-26,3	-12,0	-12,0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>-13,3</b>	<b>-4,0</b>	<b>-4,0</b>
Charges générales d'exploitation	7.3	-0,2	-0,7	-0,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>-13,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,7</b>
Coût du risque		0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-13,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,7</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.4	540,4	70,4	193,4
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	0,0	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>526,9</b>	<b>65,7</b>	<b>188,7</b>
Impôts sur les bénéfices		-1,9	0,0	0,0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	7.5	0,0	5,2	5,2
<b>RESULTAT NET</b>		<b>525,0</b>	<b>70,9</b>	<b>193,9</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>525,0</b>	<b>70,9</b>	<b>193,9</b>

(\*) cf note 1.1 faits significatifs



Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement  
en capitaux propres de l'EPIC BPI-Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 RETRAITE (*)	31/12/2013
<b>RESULTAT NET</b>	<b>525,0</b>	<b>70,9</b>	<b>193,9</b>
<b>Eléments pouvant être reclassés en résultat net</b>			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	0,0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion sur entreprises mises en équivalence	68,6	-21,3	-21,3
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	176,0	257,8	257,8
<b>Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>			
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-12,2	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>232,4</b>	<b>236,5</b>	<b>236,5</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>757,4</b>	<b>307,4</b>	<b>430,4</b>
* Dont part du groupe	757,4	307,4	430,4
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	0,0

(\*) cf note 1.1 faits significatifs

## Comptes consolidés

### Variation des capitaux propres (part du groupe)

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<b>Situation au 31 décembre 2012</b>	<b>1 350,8</b>	<b>310,3</b>	<b>10,9</b>		<b>1 672,0</b>
<b>Résultat 2012</b>				<b>63,4</b>	<b>63,4</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	63,4	0,0	-63,4	0,0
Augmentation de capital	7 732,6	0,0	0,0	0,0	7 732,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	257,8	0,0	257,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	329,5	0,0	329,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-71,8	0,0	-71,8
Ecarts de conversion		-21,3	0,0	0,0	-21,3
Entrée/sortie de périmètre	0,0	28,1	-10,9	0,0	17,2
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	<b>9 083,4</b>	<b>380,5</b>	<b>257,8</b>	<b>0,0</b>	<b>9 721,7</b>
<b>Résultat 2013 RETRAITE (*)</b>				<b>70,9</b>	<b>70,9</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	70,9	0,0	-70,9	0,0
Augmentation de capital	0,0	-1,6	0,0	0,0	-1,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-21,9	176,0	0,0	154,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	-21,9	313,4	0,0	291,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-137,4	0,0	-137,4
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-12,2	0,0	-12,2
Ecarts de conversion	0,0	68,6	0,0	0,0	68,6
Autres mouvements	0,0	5,3	0,0	0,0	5,3
Entrée/sortie de périmètre	0,0	39,4	0,0	0,0	39,4
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>9 083,4</b>	<b>541,2</b>	<b>421,6</b>	<b>0,0</b>	<b>10 046,2</b>
<b>Résultat 2014</b>				<b>525,0</b>	<b>525,0</b>

(\*) cf note 1.1 faits significatifs, Le résultat 2013 retraité apparaît pour 70,9 millions d'euros au lieu d'un résultat de 193,9 millions d'euros tel qu'il avait été publié.



## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## Comptes consolidés

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC BPI-Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 RETRAITE (*)	31/12/2013
<b>Résultat avant impôts</b>	526,9	65,7	188,7
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0	0,0
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	0,0	9,8	9,8
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-540,4	-70,4	-193,4
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	-3,4	0,7	0,7
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	-0,1	14,0	14,0
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	-543,9	-45,9	-168,9
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	0,0	-1 760,5	-1 760,5
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 019,8	-195,1	-195,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0,0	154,8	154,8
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 038,1	1 328,5	1 328,5
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	0,0	0,0	0,0
Impôts versés	0,0	-0,7	-0,7
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	18,3	-473,0	-473,0
Flux provenant des activités abandonnées	0,0	-2 803,1	-2 803,1
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	1,3	-3 256,3	-3 256,3
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0,0	0,0	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	385,0	0,0	0,0
Incidences de variation de périmètre	0,0	-182,1	-182,1
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0	0,0
Flux provenant des activités abandonnées	0,0	-4,9	-4,9
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	385,0	-187,0	-187,0
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0,0	453,2	453,2
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0,0	0,0	0,0
Flux provenant des activités abandonnées	0,0	2 724,8	2 724,8
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	0,0	3 178,0	3 178,0
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0	0,0
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	386,3	-265,3	-265,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1,3	-3 256,3	-3 256,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	385,0	-187,0	-187,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	0,0	3 178,0	3 178,0
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0	0,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	116,9	382,2	382,2
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0,0	112,0	112,0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	116,9	270,2	270,2
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	503,2	116,9	116,9
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0,0	0,0	0,0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	503,2	116,9	116,9
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	386,3	-265,3	-265,3

(\*) cf note 1.1 faits significatifs



## Annexe comptable

• NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	22
• NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES .....	22
• NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION .....	22
• NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	24
• NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....	25
• NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN .....	28
• NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	32
• NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES .....	34
• NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES .....	35
• NOTE 10 - INFORMATION SECTORIELLE .....	39
• NOTE 11 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE .....	39
• NOTE 12 - AUTRES INFORMATIONS .....	40

## **Comptes consolidés**

### **• Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture**

#### **1.1. Faits significatifs de l'exercice**

Au titre du programme d'investissements d'avenir, l'Etat a octroyé en 2014 à l'EPIC BPI-Groupe 3,5 Mds€ de ressources pour financer des interventions envers les entreprises.

Suite aux opérations de constitution du groupe intervenues en 2013, l'EPIC-BPI-Groupe avait comptabilisé initialement au 31 décembre 2013 un écart d'acquisition provisoire relatif au Groupe Bpifrance mis en équivalence. Conformément à la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, l'EPIC BPI-Groupe a finalisé la valorisation des actifs et des passifs acquis dans un délai d'affectation de 12 mois. Cet ajustement, d'un montant de 123 M€, a une incidence sur le calcul de l'écart d'acquisition et donne lieu à une correction rétrospective à savoir comme si ces modifications avaient été réalisées dès la date d'acquisition. A ce titre, l'EPIC BPI-Groupe présente une information comptable comparative retraitée au 31 décembre 2013.

#### **1.2. Évènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### **• Note 2 - Normes comptables applicables**

#### **Normes comptables applicables au 31 décembre 2014**

Les états financiers consolidés 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable au 31 décembre 2014.

Les nouvelles normes applicables au sein du groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (amendement IAS 32 relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers) n'ont pas d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2014.

Pour mémoire, le groupe avait appliqué par anticipation au 31 décembre 2013 les nouvelles normes relatives à la consolidation (IFRS 10, 11, 12, IAS 28). L'application de la norme IFRS 11 relative aux partenariats a eu un impact significatif sur le palier EPIC BPI-Groupe par la mise en équivalence des titres BPI-Groupe.

#### **Normes comptables applicables à partir du 1er janvier 2015**

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Celles-ci ne seront pas appliquées de manière anticipée par le groupe. Ainsi, la nouvelle interprétation IFRIC 21 qui vise notamment à supprimer l'étalement sur l'exercice de certaines taxes sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'application rétrospective de ce changement de méthode a une incidence peu significative sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2014. L'analyse des autres nouvelles normes est en cours.

### **• Note 3 - Principes et méthodes de consolidation**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

#### **3.1. Principes de consolidation**

##### **Principe général**

Le groupe a anticipé au 31 décembre 2013 l'application du règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 relatif à l'approbation des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et

à la modification des normes IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » d'application obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de leur premier exercice commençant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

### **Notion de contrôle**

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

### **3.2. Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

### **3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence**

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité.

## **Comptes consolidés**

La dépréciation éventuelle est alors enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » et affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

### **3.4. Règles de consolidation**

#### **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

#### **Ecart d'acquisition**

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée ou mise en équivalence, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

### **3.5. Présentation des états financiers et date de clôture**

#### **Présentation des comptes consolidés**

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

#### **Date de clôture**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

#### **• Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.



L'EPIC BPI-Groupe exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur BPI-Groupe, l'EPIC BPI-Groupe consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2014 % d'intérêt	31/12/2014 % de droit de vote	31/12/2013 % de droit de vote
EPIC BPI-Groupe	Globale	100%	100%	100%
Groupe BPI-Groupe	Mise en équivalence	50,00%	50,00%	50,00%

## • Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

#### 5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

##### Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

##### Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

### **5.1.2 Techniques d'évaluation**

#### **Cadre général**

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

### **5.2. Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

### **5.3. Dettes**

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **5.4. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers**

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

#### **5.5. Provisions**

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

#### **5.6. Impôts courants, différés et situation fiscale**

##### **Impôt courant**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2014 à 5,8 millions d'euros.

##### **Impôt différé**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

## **Comptes consolidés**

### **5.7. Produits et charges d'intérêts**

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées) ainsi que les commissions de garantie. Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **5.8. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence**

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

### **5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

### **5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

#### **• Note 6 - Notes relatives au bilan**

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».



## 6.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	503,2	116,9
Prêts à terme	1 620,5	1 621,5
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	17,8	18,2
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 141,5</b>	<b>1 756,6</b>

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	521,0	135,1
Non courant	1 620,5	1 621,5
<b>Total</b>	<b>2 141,5</b>	<b>1 756,6</b>

## 6.2. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor -	4 049,7	1 029,9
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,0	0,0
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>4 049,7</b>	<b>1 029,9</b>

### Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	4 049,7	1 029,9
Non courant	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>4 049,7</b>	<b>1 029,9</b>

## Comptes consolidés

### 6.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2014	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 229,6	195,1
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>11 229,6</b>	<b>195,1</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013 RETRAITE (*)	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	10 820,6	287,0
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>10 820,6</b>	<b>287,0</b>

(\*) cf note 1.1 faits significatifs

### 6.4. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

#### Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Commissions EMTN à recevoir	0,2	0,0
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>

#### Autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotation PPMTR (*)	20,4	16,4
Autres débiteurs divers	0,0	0,5
<b>Total des autres actifs</b>	<b>20,4</b>	<b>16,9</b>

(\*) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

#### Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits constatés d'avance	70,2	71,7
Autres charges fiscales et sociales à payer	0,1	0,0
Autres charges à payer	0,2	0,1
<b>Total des comptes de régularisation passif</b>	<b>70,5</b>	<b>71,8</b>



Autres passifs		
(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	1 149,8	1 149,8
Avance de l'Etat à l'EPIC BPI-Groupe	3 942,7	902,6
<b>Total des autres passifs</b>	<b>5 092,5</b>	<b>2 052,4</b>

#### 6.5. Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dettes à terme</b>	<b>320,5</b>	<b>321,5</b>
Emprunts et comptes à terme	320,5	321,5
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	300,0	300,0
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	20,5	21,5
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>322,3</b>	<b>323,7</b>
Courant	1,8	2,2
Non courant	320,5	321,5
<b>Total</b>	<b>322,3</b>	<b>323,7</b>

#### 6.6. Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dettes à terme</b>	<b>1 300,0</b>	<b>1 300,0</b>
Emprunts et comptes à terme auprès de l'Etat	1 300,0	1 300,0
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>15,9</b>	<b>16,0</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>1 315,9</b>	<b>1 316,0</b>
Courant	15,9	16,0
Non courant	1 300,0	1 300,0
<b>Total</b>	<b>1 315,9</b>	<b>1 316,0</b>

#### 6.7. Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds Modernisation de la Restauration	67,5	67,5
<b>Total des fonds de garantie publics</b>	<b>67,5</b>	<b>67,5</b>

## Comptes consolidés

### 6.8. Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Niveau 1 (*)	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	503,2	1 879,7		2 382,9
Prêts et créances sur la clientèle	4 049,7			4 049,7
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit		337,1		337,1
Dettes envers la clientèle		1 542,6		1 542,6

(\*) : ces opérations concernent des comptes à vue, trésorerie ou équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Niveau 1 (*)	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	116,9	1 810,7		1 927,6
Prêts et créances sur la clientèle	1 029,9			1 029,9
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit		342,4		342,4
Dettes envers la clientèle		1 484,2		1 484,2

(\*) : ces opérations concernent des comptes à vue, trésorerie ou équivalents de trésorerie.

### 6.9. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actif	20,5	21,5
Passif	20,5	21,5

### • Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

#### 7.1. Produits et charges d'intérêts (cf note 1.1.2)

##### Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Opérations avec les établissements de crédit (*)	Opérations avec la clientèle	Opérations de location-financement	Opérations sur instruments financiers
<b>Opérations avec les établissements de crédit (*)</b>	<b>59,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Opérations avec la clientèle	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location-financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>59,8</b>			<b>56,1</b>

(\*) Ces opérations concernent exclusivement Bpifrance Financement (opérations de prêts pour 46,8 millions d'euros et commissions de garantie établies sur la durée de vie des opérations pour 12,9 millions d'euros).



## Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	-5,0	-6,3
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-41,8	-41,8
<b>Opérations de location financement</b>	0,0	0,0
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	0,0	0,0
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	0,0	0,0
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>-46,8</b>	<b>-48,1</b>

## 7.2. Charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Charges</b>		
Dotations Fonds PIPC (*) et Fonds Prêts numériques	-26,3	-12,0
Autres charges	0,0	0,0
<b>Total des charges des autres activités</b>	<b>-26,3</b>	<b>-12,0</b>

(\*) Prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des Pôles de compétitivité

## 7.3. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	0,0	0,0
Impôts et taxes	0,0	-0,1
Autres charges d'exploitation	-0,2	-0,6
Coûts liés aux restructurations	0,0	0,0
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,7</b>

## 7.4. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retiré (*)	31/12/2013
<b>Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence</b>			
Groupe Bpifrance	540,4	70,4	193,4
<b>Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>540,4</b>	<b>70,4</b>	<b>193,4</b>

(\*) cf note 1.1 faits significatifs

## Comptes consolidés

### 7.5. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
MV cession titres SA OSEO	0,0	-5,1
Résultat 1er semestre 2013 Groupe SA OSEO	0,0	14,9
Neutralisation écart d'acquisition titres SA OSEO	0,0	-4,6
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>0,0</b>	<b>5,2</b>

### • Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

#### 8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. Le Groupe est directement exposé aux risques individuels de l'EPIC BPI-Groupe, BPI-Groupe étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2014, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC BPI-Groupe se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

#### 8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

##### Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et créances envers les établissements de crédit	2 141,5	1 756,6
Prêts et créances envers la clientèle	4 049,7	1 029,9
<b>Total</b>	<b>6 191,2</b>	<b>2 786,5</b>

##### Informations quantitatives sur le risque de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit qui s'élèvent à 2 141,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 concernent exclusivement le groupe, avec des prêts pour 1 620,4 millions d'euros (hors créances rattachées) et des comptes courants pour 503,2 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Les prêts et créances sur la clientèle qui s'élèvent à 4 049,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 concernent exclusivement des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor).

#### 8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC BPI-Groupe sont principalement les taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC BPI-Groupe exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC BPI-Groupe intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC BPI-Groupe. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

### **Analyse de sensibilité des flux de trésorerie**

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Sensibilité de la marge d'intérêt 2014	5,3	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2014	-	-
Sensibilité de la marge d'intérêt 2013	2,6	-0,4
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2013	-	-

### **Flux de trésorerie payables par l'EPIC BPI-Groupe relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle**

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2014						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 315,9	-1 522,7		- 13,9	- 31,4	- 458,4	- 1 019,0
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	322,3	- 327,7		- 1,5	- 5,9	- 312,5	- 7,7

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2013						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 316,0	-1 316,0	- 16,0	-	-	- 108,0	- 1 192,0
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	323,7	- 323,7	- 2,0	-	- 2,4	- 309,7	- 9,6

- Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

#### **9.1. Hypothèses et jugements importants**

L'EPIC BPI-Groupe détenant exclusivement les titres de BPI-Groupe, aucun jugement n'a été exercé dans la détermination du périmètre de consolidation.

## **Comptes consolidés**

### **9.2. Intérêts détenus dans des filiales**

L'EPIC BPI-Groupe ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

### **9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées**

#### **Intérêts dans des entreprises associées**

L'EPIC BPI-Groupe, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans BPI-Groupe, détient des intérêts dans une entreprise associée considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.



**Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2014 et 2013 – comptes consolidés du groupe Bpifrance**

(en millions d'euros)	Groupe Bpifrance	
Etablissement principal	France	
Pourcentage des droits de vote	50,00%	
Méthode de consolidation	Equivalence	
<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	375,1	173,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 734,7	2 522,7
Instruments dérivés de couverture	588,3	367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	9 181,7	5 658,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 288,0	2 189,4
Prêts et créances sur la clientèle	24 181,3	19 850,3
Opérations de location financement et assimilées	5 669,9	5 289,1
Aides au financement de l'innovation	569,0	614,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	522,4	297,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 204,3	6 634,1
Actifs d'impôts courants et différés	97,4	67,5
Comptes de régularisation et actifs divers	2 980,6	3 878,3
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 172,4	6 218,5
Immeubles de placement	0,0	12,0
Immobilisations corporelles	116,5	104,9
Immobilisations incorporelles	53,6	49,8
Ecart d'acquisition	0,5	0,5
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>59 735,7</b>	<b>53 928,6</b>
<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,1	5,0
Instruments dérivés de couverture	596,5	432,2
Dettes envers les établissements de crédit	11 028,7	11 180,2
Dettes envers la clientèle	3 067,7	2 521,9
Dettes représentées par un titre	13 884,4	9 442,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	509,3	229,1
Passifs d'impôts courants et différés	443,1	332,2
Comptes de régularisation et passifs divers	3 039,6	3 451,7
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Provisions	1 754,1	1 663,5
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	678,2	1 005,0
Fonds de garantie publics	2 331,8	2 296,5
Dettes subordonnées	14,5	14,6
Capitaux propres	22 384,7	21 354,5
Capitaux propres part du Groupe	22 069,0	21 067,3
- Capital et réserves liées	20 981,4	20 981,4
- Réserves consolidées	-2 347,6	-2 143,8
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 170,5	1 842,9
- Résultat	1 264,7	386,8
Intérêts minoritaires	315,7	287,2
- Réserves	304,2	283,7
- Résultat	11,5	3,5
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>59 735,7</b>	<b>53 928,6</b>

## Comptes consolidés

<b>RESULTAT</b> (en millions d'euros)	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Intérêts et produits assimilés	1 412,7	661,5
Intérêts et charges assimilées	-815,2	-406,6
Commissions (produits)	35,1	32,2
Commissions (charges)	-2,6	-3,9
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	129,2	-42,6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	183,2	12,3
Produits des autres activités	74,3	43,2
Charges des autres activités	-43,3	-20,6
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>973,4</b>	<b>275,5</b>
Charges générales d'exploitation	-459,7	-208,8
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-26,1	-13,3
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>487,6</b>	<b>53,4</b>
Coût du risque	-99,3	-32,6
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>388,3</b>	<b>20,8</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	258,1	416,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	799,3	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 445,7</b>	<b>437,5</b>
Impôts sur les bénéfices	-169,5	-47,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 276,2</b>	<b>390,3</b>
Intérêts minoritaires	11,5	3,5
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>1 264,7</b>	<b>386,8</b>
* Résultat par action (en euros)	0,60	0,18
* Résultat dilué par action (en euros)	0,60	0,18

<b>Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Capitaux propres part du groupe	22 069,0	21 067,3
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	11 034,5	10 533,6
Ecart d'évaluation/d'acquisition	195,1	287,0
Retraitements de consolidation	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	11 229,6	10 820,6

### Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entreprise associée considérée comme non significative.

### 9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

- Note 10 - Information sectorielle**

Les contributions au sein du groupe EPIC BPI-Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2014	EPIC BPI-Groupe	Groupe Bpifrance	Total
PNB	-13,3	0,0	-13,3
Frais généraux	-0,2	0,0	-0,2
Résultat d'exploitation	-13,5	0,0	-13,5
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	540,4	540,4

31/12/2013 RETRAITE (*)	EPIC BPI-Groupe	Groupe Bpifrance	Total
PNB	-4,0	0,0	-4,0
Frais généraux	-0,7	0,0	-0,7
Résultat d'exploitation	-4,7	0,0	-4,7
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	70,4	70,4

(\*) cf note 1.1 faits significatifs

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2014	31/12/2013 RETRAITE (*)
Prêts et créances sur les Ets de crédit	2 141,5	1 756,6
Prêts et créances sur la clientèle	4 049,7	1 029,9
Participations dans les entreprises MEE	11 257,3	10 820,6

(\*) cf note 1.1 faits significatifs

- Note 11 – Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>	<b>24 214,2</b>	<b>15 729,2</b>
Engagements de financement de crédits <i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*) <i>en faveur des établissements de crédit</i>	24 214,2	15 729,2
<i>en faveur de la clientèle</i>	24 214,2	15 729,2
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(\*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2014 la garantie donnée par l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

• **Note 12 - Autres informations**

**12.1. Parties liées**

Les parties liées au groupe EPIC BPI-Groupe sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir BPI-Groupe. Les opérations avec BPI-Groupe sont reprises dans la colonne « Entreprises sous contrôle conjoint ». Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

31 décembre 201431 décembre 2013**Bilan**

(en millions d'euros)	Entreprises sous contrôle conjoint	Total	Entreprises sous contrôle conjoint	Total
<b>Actif</b>				
Prêts et avances	2 141,2	<b>2 141,2</b>	1 756,3	<b>1 756,3</b>
Instruments de capitaux propres	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Autres créances	0,2	<b>0,2</b>	0,0	<b>0,0</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 141,4</b>	<b>2 141,4</b>	<b>1 756,3</b>	<b>1 756,3</b>
<b>Passif</b>				
Dépôts	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Emprunts à terme	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Autres passifs	1 220,0	<b>1 220,0</b>	1 221,4	<b>1 221,4</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 220,0</b>	<b>1 220,0</b>	<b>1 221,4</b>	<b>1 221,4</b>
<b>Informations diverses</b>				
Garanties émises par le groupe	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Garanties reçues par le groupe	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Dépréciations des créances douteuses	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>

**Compte de résultat**

(en millions d'euros)	Entreprises sous contrôle conjoint	Total	Entreprises sous contrôle conjoint	Total
<b>Total des charges dont :</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Charges d'intérêts	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Honoraires et commissions	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Prestations de services reçues	0,1	<b>0,1</b>	0,2	<b>0,2</b>
Autres	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
<b>Total des produits dont :</b>	<b>32,1</b>	<b>32,1</b>	<b>28,3</b>	<b>28,3</b>
Produits d'intérêts	32,1	<b>32,1</b>	28,3	<b>28,3</b>
Honoraires et commissions	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Prestations de services données	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Produits de dividendes	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
Autres	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>
<b>Autres informations</b>				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	<b>0,0</b>	0,0	<b>0,0</b>

## **Comptes consolidés**

### **12.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)**

(en milliers d'euros)	Mazars		KPMG Audit	
	2014	2013	2014	2013
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	24	23	23	23
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	-	-
Total	24	23	23	23



## 4. COMPTES INDIVIDUELS

### BILAN EPIC BPI-Groupe

A C T I F (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortis-	31/12/2014 Net	31/12/2013 Net
			sements Dépréciations		
<b>Actif Immobilisé</b>		<b>12 128 979,3</b>	<b>0,0</b>	<b>12 128 979,3</b>	<b>12 130 331,7</b>
<b>Immobilisations financières</b>		<b>12 128 979,3</b>	<b>0,0</b>	<b>12 128 979,3</b>	<b>12 130 331,7</b>
- Participations	3	10 490 698,2	0,0	10 490 698,2	10 490 698,2
- Prêts	4	1 638 281,1	0,0	1 638 281,1	1 639 633,5
<b>Actif circulant</b>		<b>4 573 513,7</b>	<b>0,0</b>	<b>4 573 513,7</b>	<b>1 163 714,4</b>
- Autres créances	5	20 631,8	0,0	20 631,8	16 899,8
- Disponibilités	6	4 552 881,9	0,0	4 552 881,9	1 146 814,6
<b>Total de l'actif</b>		<b>16 702 493,0</b>	<b>0,0</b>	<b>16 702 493,0</b>	<b>13 294 046,1</b>

**Comptes individuels**

**BILAN EPIC BPI-Groupe**

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Capitaux propres</b>			
- Capital souscrit		9 083 417,7	9 083 417,7
- Report à nouveau		379 267,3	56 476,9
- Résultat de l'exercice		369 545,4	322 790,4
<b>Dettes financières</b>		<b>1 638 281,1</b>	<b>1 639 633,5</b>
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	8	322 338,9	323 695,4
- Emprunts et dettes financières diverses	9	1 315 942,2	1 315 938,1
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>4 012 074,4</b>	<b>970 281,1</b>
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	274,0	93,0
- Dettes fiscales et sociales	11	1 574,7	31,0
- Autres dettes	12	4 010 225,7	970 157,1
<b>Dettes diverses</b>		<b>1 149 750,0</b>	<b>1 149 750,0</b>
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	1 149 750,0	1 149 750,0
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>70 157,1</b>	<b>71 696,5</b>
- Produits constatés d'avance	14	70 157,1	71 696,5
<b>Total du passif</b>		<b>16 702 493,0</b>	<b>13 294 046,1</b>



## HORS-BILAN EPIC BPI-Groupe

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
<b>Engagements de garantie</b>	15	<b>24 214 200,0</b>	<b>15 729 200,0</b>
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		5 250 200,0	5 615 200,0
. Engagements de garantie		18 964 000,0	10 114 000,0
. Engagements d'ordre de la clientèle			
<b>Engagements sur titres</b>			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements reçus Etat			
<b>Engagements de garantie</b>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
<b>Engagements sur titres</b>			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			

**Comptes individuels**

**COMPTE DE RESULTAT EPIC BPI-Groupe**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	16	<b>-244,4</b>	<b>-668,4</b>
- Charges externes		-235,6	-583,4
- Impôts et Taxes		-8,8	-85,0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-244,4</b>	<b>-668,4</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>444 891,5</b>	<b>56 081,9</b>
- Dividendes	17	385 000,0	0,0
- Intérêts et produits assimilés	18	59 891,5	56 081,9
<b>Charges financières</b>		<b>-46 833,3</b>	<b>-48 140,0</b>
- Intérêts et charges assimilées	19	-46 833,3	-48 140,0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>398 058,2</b>	<b>7 941,9</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>	20	<b>0,0</b>	<b>1 678 356,5</b>
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		0,0	1 678 356,5
<b>Charges Exceptionnelles</b>	21	<b>-26 313,5</b>	<b>-1 362 839,6</b>
- Sur opérations de gestion		-26 313,5	-12 000,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		0,0	-1 350 839,6
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-26 313,5</b>	<b>315 516,9</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>371 500,3</b>	<b>322 790,4</b>
- Impôts sur les bénéfices	22	-1 954,9	0,0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>369 545,4</b>	<b>322 790,4</b>



## Annexe comptable

NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	48
NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION.....	48
NOTE 3 - PARTICIPATIONS.....	49
NOTE 4 – PRETS.....	51
NOTE 5 - AUTRES CREANCES.....	51
NOTE 6 - DISPONIBILITES (CREANCES RATTACHEES INCLUSES).....	52
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES .....	52
NOTE 8 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS.....	52
NOTE 9 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	53
NOTE 10 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES .....	53
NOTE 11 - DETTES FISCALES ET SOCIALES .....	53
NOTE 12 - AUTRES DETTES.....	53
NOTE 13 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES.....	54
NOTE 14 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	54
NOTE 15 - HORS BILAN .....	54
NOTE 16 - CHARGES D'EXPLOITATION.....	55
NOTE 17 - DIVIDENDES.....	55
NOTE 18 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....	55
NOTE 19 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES.....	56
NOTE 20 - PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	56
NOTE 21 - CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	56
NOTE 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	56
NOTE 23 - OPERATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION.....	57

## **Comptes individuels**

### **• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

#### **1.1. Faits significatifs de l'exercice**

L'EPIC BPI-Groupe a encaissé en 2014 un acompte sur dividendes de sa filiale BPI -Groupe à hauteur de 385 000 milliers d'euros

Au titre du programme d'investissements d'avenir, l'Etat a octroyé en 2014 à l'EPIC BPI-Groupe 3,5 Mds€ de ressources pour financer des interventions envers les entreprises.

#### **1.2. Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### **• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC BPI-Groupe sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général qui annule et remplace le règlement CRC n°99-03.

L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de l'EPIC BPI-Groupe dans la mesure où il ne modifie pas les dispositions comptables relatives au Plan Comptable Général.

#### **• Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

#### **• Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés, dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le résultat financier.

#### **• Hors bilan**

Les engagements de garantie donnés sont des opérations par lesquelles l'EPIC BPI-Groupe (le garant) s'engage en faveur d'un tiers (le bénéficiaire) à assurer, pour le compte d'un client (le donneur d'ordre), une obligation souscrite par ce dernier s'il ne la satisfait pas lui-même.

Lorsqu'il devient probable, en raison d'une défaillance du donneur d'ordre, que le bénéficiaire fasse appel à l'EPIC BPI-Groupe, une provision égale à la perte probable est constituée.



- Note 3 - Participations

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Montant brut</b>	<b>10 490 698,2</b>	<b>10 490 698,2</b>
Participation BPI-Groupe	10 490 698,2	10 490 698,2
Dépréciation BPI-Groupe	0,0	0,0
<b>Montant net</b>	<b>10 490 698,2</b>	<b>10 490 698,2</b>

## Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce de Créteil	% de capital détenu	Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts 2014	Résultat net exercice 2014	CA HT exercice 2014	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Brute	Nette								
<b>Filiales et participations</b>												
BPI-Groupe	507 523 678	50,00%	10 490 698	10 490 698	20 981 406	20 213 812	1 236 996	1 218 823	524	0	0	385 000



- Note 4 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Prêt en livres Sterling (1)(2)	20 460,9	21 505,3
Prêts(2)	1 600 000,0	1 600 000,0
Créances rattachées	17 820,2	18 128,2
<b>Total (1)</b>	<b>1 638 281,1</b>	<b>1 639 633,5</b>

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	600 000,0	1 020 460,9
<b>1 620 460,9</b>			

- Note 5 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotation PPMTR(*)	20 427,5	16 398,0
Subventions exploitation à recevoir	0,0	28,5
Etat Carry Back	0,0	473,3
Commissions EMTN à recevoir	204,3	0,0
<b>Total</b>	<b>20 631,8</b>	<b>16 899,8</b>

(\*) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	204,3	20 427,5	0,0
<b>20 631,8</b>			

## Comptes individuels

- Note 6 - Disponibilités (créances rattachées incluses)**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Compte Banque BRED	300,5	301,8
Compte courant Etat- Agence France Trésor	140 872,7	144 882,3
Compte courant Etat- Agence France Trésor Invest. Avenir	3 908 832,6	885 001,8
Compte courant Bpifrance Financement	502 876,1	116 628,7
<b>Total</b>	<b>4 552 881,9</b>	<b>1 146 814,6</b>

- Note 7 - Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Affectation du résultat	Résultat 2014	31/12/2014
Capital	9 083 417,7			9 083 417,7
Report à nouveau	56 476,9	322 790,4		379 267,3
Résultat de l'exercice	322 790,4	-322 790,4	369 545,4	369 545,4
<b>Total</b>	<b>9 462 685,0</b>	<b>0,0</b>	<b>369 545,4</b>	<b>9 832 230,4</b>

- Note 8 - Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédits**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	20 460,9	21 505,3
Emprunt Codevi (BPCE)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	1 878,0	2 190,1
<b>Total</b>	<b>322 338,9</b>	<b>323 695,4</b>

Ventilation des emprunts et dettes (hors créances rattachées) selon la durée restante à courir au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	20 460,9
<b>320 460,9</b>			



- Note 9 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts auprès de l'Etat	1 300 000,0	1 300 000,0
Dettes rattachées	15 942,2	15 938,1
<b>Total</b>	<b>1 315 942,2</b>	<b>1 315 938,1</b>

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	1 000 000,0
<b>1 300 000,0</b>			

- Note 10 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 11 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 12 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Ressources Publiques Investissements d'avenir	3 877 118,0	827 002,0
Autres ressources Publiques d'intervention	65 626,4	75 626,4
Fonds Modernisation de la restauration	67 481,3	67 528,7
<b>Total</b>	<b>4 010 225,7</b>	<b>970 157,1</b>

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	4 010 225,7	0,0	0,0
<b>4 010 225,7</b>			

## **Comptes individuels**

### **• Note 13 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

Il s'agit de titres restant à libérer sur BPI-Groupe.

### **• Note 14 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler sur la durée de la garantie	70 157,1	71 696,5
	<b>70 157,1</b>	<b>71 696,5</b>

### **• Note 15 - Hors bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	<b>24 214 200,0</b>	<b>15 729 200,0</b>
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 250 200,0	5 615 200,0
- Engagements de garantie donnés	18 964 000,0	10 114 000,0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



- Note 16 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Prestations des Sociétés du Groupe	-190,0	-167,3
Charges externes	-45,6	-416,1
<i>Sous Total</i>	<b>-235,6</b>	<b>-583,4</b>
Impôts et Taxes	-8,8	-85,0
<i>Sous Total</i>	<b>-8,8</b>	<b>-85,0</b>
<b>Total</b>	<b>-244,4</b>	<b>-668,4</b>

- Note 17 - Dividendes**

Au 31/12/2014, ce poste est constitué de l'acompte sur dividendes de BPI-Groupe (cf note 1).

- Note 18 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Compte à vue</b>	<b>113,3</b>	<b>22,1</b>
<b>Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement</b>	<b>46 833,0</b>	<b>48 139,6</b>
- Prêts (en €)	46 716,2	48 024,2
- Prêts (en devises)	116,8	115,4
<b>Commissions</b>	<b>12 945,2</b>	<b>7 920,2</b>
- Commissions de garantie Bpifrance Financement (*)	12 945,2	7 920,2
<b>Total</b>	<b>59 891,5</b>	<b>56 081,9</b>

## **Comptes individuels**

- Note 19 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-116,8	-115,5
Emprunt (BPCE)	-4 937,5	-6 250,0
Emprunt ETAT	-41 778,7	-41 774,2
Compte à vue	-0,3	-0,3
<b>Total</b>	<b>-46 833,3</b>	<b>-48 140,0</b>

- Note 20 - Produits exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits de cession des titres Bpifrance Financement	0,0	1 678 356,5
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>1 678 356,5</b>

- Note 21 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédes des titres Bpifrance Financement	0,0	-1 350 839,6
Dotations PIPC(*), Prêts Numériques	-26 285,0	-12 000,0
Sur opérations de gestion	-28,5	0,0
<b>Total</b>		<b>-26 313,5 -1 362 839,6</b>

(\*) Prêts à l'insdustrialisation des projets de R&D issus des Pôles de compétitivité

- Note 22 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Le résultat fiscal s'élève à 5 750,2 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)

Postes du bilan	31/12/2014
<b>Actif</b>	
Participations	10 490 698,2 (1)
Prêts	1 638 281,1 (2)
Disponibilités	502 876,1 (3)
<b>Passif</b>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 149 750,0 (4)
Produits constatés d'avance	70 157,1 (5)
Postes du compte de résultat	31/12/2014
Charges financières	0,0
Produits financiers	431 878,9 (6)
Engagements donnés	31/12/2014
Engagements donnés	24 214 200,0 (7)

(1) BPI-Groupe	10 490 698,2
(2) Bpifrance Financement	1 638 281,1
(3) Bpifrance Financement	502 876,1
(4) BPI-Groupe	1 149 750,0
(5) Bpifrance Financement	70 157,1
(6)-Dont Bpifrance Financement	46 878,9
(6)-Dont BPI-Groupe	385 000,0
(7) Bpifrance Financement	24 214 200,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

## **5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **5.1. Rapport sur les comptes consolidés**



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France



**Mazars**  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

### **EPIC BPI-Groupe**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

EPIC BPI-Groupe

27-31, avenue du Général Leclerc - 94170 Maisons-Alfort

*Ce rapport contient 32 pages*

Référence : PSP - 152.023 RCC



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France



Mazars  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

## **EPIC BPI-Groupe**

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94170 Maisons-Alfort  
Capital social : € 9.083.417.678

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1

#### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'ajustement de la valeur des titres Bpifrance mis en équivalence conduisant à la présentation d'une information comptable comparative retraitée au 31 décembre 2013.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Règles et principes comptables

Comme indiqué dans la note 1.1 « Faits significatifs de l'exercice », votre groupe comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, tels que présentés dans la note 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et la note 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 20 mai 2015

KPMG Audit FS I

  
Marie-Christine Jolys  
Associée

Courbevoie, le 20 mai 2015

MAZARS

  
—  
Virginie Chauvin

Associée



## 5.2. Rapport sur les comptes individuels

# EPIC BPI-Groupe

Société anonyme au capital de 9 083 417 679,70 €  
Siège social : 27-31 Avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons Alfort  
RCS Créteil D 483 790 069

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG AUDIT FS I

MAZARS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'EPIC BPI-Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Règles de présentation et d'évaluation » qui expose l'incidence de l'évolution de la réglementation relative au plan comptable général sur les comptes annuels de l'EPIC BPI-Groupe.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles

nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense, le 20 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I

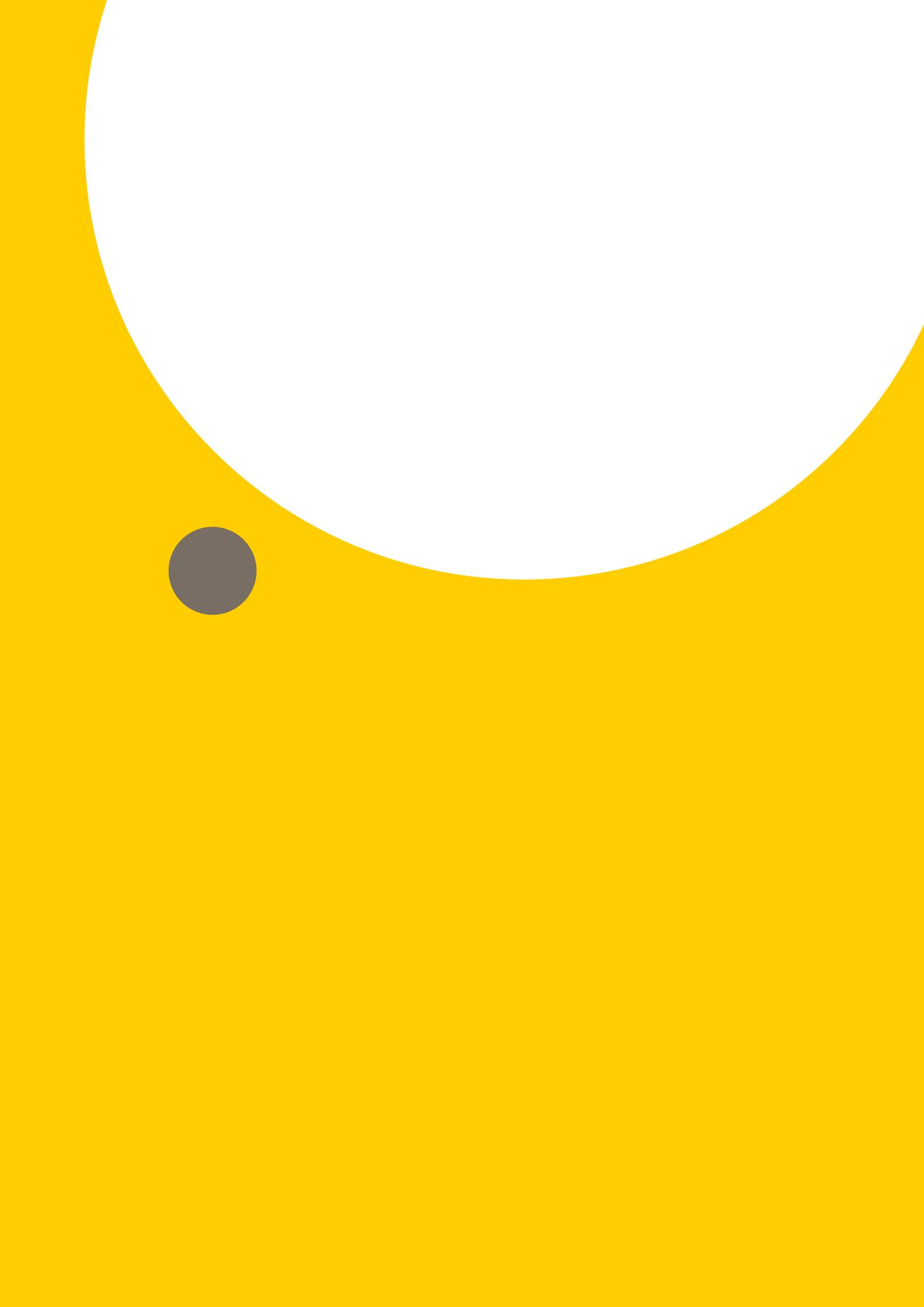
PHILIPPE SAINT-PIERRE

MARIE-CHRISTINE JOLYS

M A Z A R S

VIRGINIE CHAUVIN







BPI-Groupe  
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial  
483 790 069 RCS Créteil

Siège social  
27-31, avenue du Général Leclerc  
94710 Maisons-Alfort cedex  
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)